

**DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO /  
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO /  
REPÚBLICA DEMOCRÁTICA DEL CONGO**



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, ENVIRONNEMENT  
ET TOURISME

---



**SEPTIEME REUNION DE LA CONFERENCE  
DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LES  
ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT  
A LA FAUNE SAUVAGE**

*Bonn / Allemagne, 18 - 24 septembre 2002*

*Août 2002*

SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES PARTIES  
A LA CONVENTION SUR LES ESPECES MIGRATRICES  
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE

**RAPPORT NATIONAL DE LA REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO**

== ==

## **1. INTRODUCTION**

Situé au cœur du continent africain, le Congo jouit d'immenses richesses biologiques et écologiques pouvant constituer un atout indéniable pour son développement.

Le pays est traversé sur 4.700 Km par le fleuve Congo et bordé à l'Est par une région montagneuse et par des grands lacs. En matière de biodiversité, il compte plusieurs types de végétation, à savoir : la forêt tropicale pluviale, dont il possède environ 50% de la réserve africaine, des formations d'altitude, des formations mixtes de savane, ect...

Malgré ces différentes richesses, beaucoup reste à faire dans le domaine de la politique de gestion de l'environnement si l'on veut faire bénéficier aux générations futures l'immense potentielles des ressources naturelles du pays, car l'on dénote à présent un certain nombre de faiblesse dans le développement durable dues en partie à une gestion inadéquate du patrimoine écologique et biologique.

Le présent rapport donne les informations sur les espèces migratrices de la République Démocratique du Congo ( mammifères, oiseaux, tortues ), l'état des habitats de ces espèces, le problème ayant trait à la dégradation des habitats naturels, l'état de conservation des espèces dans le pays et le progrès accomplis par la RDC en matière de conservation des espèces.

## **2. GENERALITES**

### **2.1. Localisation**

La République Démocratique du Congo est un immense territoire d'une superficie de 2.345.000 Km<sup>2</sup> situé en Afrique Centrale entre 5°20' de la latitude Nord et 13°27' de latitude Sud et entre 12° et 31° de longitude Est. Dix pays font

frontières avec la République Démocratique du Congo. Ce sont : la République Centrafricaine, le Soudan, la Zambie, l'Angola, l'Ouganda, le Burundi, la Tanzanie et la République du Congo.

## **2.2. Relief**

Le pays présente un paysage constitué essentiellement de plateaux étagés qui forment une espèce de bourrelet autour de la cuvette centrale.

Il est classique de distinguer quatre zones :

- la zone littorale, qui s'étend à une altitude inférieure à 500 m ;
- la cuvette centrale, qui s'étend entre 200 et 500 m, caractérisée par une série des plateaux largement ondulés. L'ensemble est découpé par d'importantes rivières coulant dans des larges vallées en grande partie marécageuse ;
- la zone des plateaux, située entre 500 et 1.500 m d'altitude ;
- le massif montagneux de l'Est, situé à plus de 1.500 m d'altitude.

## **2.3. Hydrographie**

La République Démocratique du Congo dispose d'un potentiel élevé en ressources en eau. La pluviométrie y est aussi élevée et incessante. Le fleuve Congo a un débit important ( 40.000 m<sup>3</sup>/s ) et un dense réseau de cours d'eau est dense. Les débits des rivières sont également importants et réguliers sur une grande partie du pays. Les lacs sont aussi nombreux. Le pays possède beaucoup de zones humides. La superficie des plans d'eau représente 3,5% de la superficie nationale. Les formations souterraines aquifères sont également nombreuses, de même que la RDC dispose aussi de 37 Km de littoral, sur l'océan atlantique.

L'activité pétrolière liée à la présence des sociétés d'exploitation pétrolière et de raffinage pollue d'une manière évidente le littoral congolais. En effet, les produits pétroliers provenant des forages ou du nettoyage des soutes des pétroliers en haute mer, les résidus de pétrole ainsi que les effluents issus de traitement des produits pétroliers sont déversés directement dans l'océan atlantique et dans l'estuaire du fleuve Congo.

La RDC partage près de 6.500 Km de frontière naturelle avec huit pays voisins. Cette frontière est matérialisée par les cours d'eau ( fleuve Congo, Ubangi, Bomu, Ruzizi, Luapula, Kasai et Kwango ) ainsi que par les lacs Mobutu, Idi Amin, Kivu, Tanganyika et Moëro. A notre connaissance, la gestion de ces eaux internationales n'a jamais été une préoccupation nationale.

## **2.4. Climat**

La République Démocratique du Congo compte un certain nombre de zone climatique distinct, notamment :

- le climat équatorial ;
- le climat tropical, qui comprend le climat tropical humide et le climat tropical à saison sèche prolongée ;
- le climat de montagne ;
- le climat du littoral.

## **2.5. Pluviométrie**

On distingue deux zones de pluviosité maximum. La première se situe dans la cuvette centrale et la deuxième sur la dorsale Ouest du massif montagneux de l'Est. La pluviosité diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'équateur. Le fond du Graben jouit d'un climat semi-aride. La distribution des pluies obéit à une règle saisonnière.

## **2.6. Population**

En 1984, la population de la République Démocratique du Congo était estimée à 30.731.000 Habitants ( recensement scientifique de 1984 ). Sa répartition et sa densité varient d'une région à une autre. Mais, en 1995, elle était estimée à 42.000.000 d'habitants, avec un taux d'accroissement annuel de 3,1% et une densité faible ( 15 à 17 Hab/Km<sup>2</sup>).

En raison des caractéristiques géographiques, l'occupation spatiale de la population est inégale sur le territoire national. Alors que la cuvette centrale est occupée par la forêt vierge et habitée par une population fort clairsemée. On trouve des concentrations humaines dans la bande Sud qui va du Bas-Congo, en passant par le Kwilu et les deux Kasai, puis viennent la région des grands lacs, le Nord-Est et le Nord-Ouest du pays.

## **3. CADRE STRUCTUREL DE LA CONSERVATION DE LA NATURE**

La responsabilité de la conservation de la nature en RDC relève de la compétence du Ministère des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme qui définit les orientations de la politique nationale en la matière. Les Institutions publiques spécialisées placées sous sa tutelle technique ont des compétences respectives pour la réalisation des objectifs de conservation et de développement.

Il s'agit de :

- l'Institut Congolais pour la Conservation de la nature ( ICCN ) ;
- l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques de la République Démocratique du Congo ( IJZBC )
- l'Office Nationale du Tourisme ( ONT )

Toutes ces structures de gestion et de conservation de la nature appliquent dans les limites de leurs mandats les lois réglementant la conservation, la recherche scientifique, le tourisme, l'exploitation forestière, la chasse et la capture des animaux, la pêche, l'implantation et l'exploitation des établissements hôteliers et des agences de voyage.

De la sorte, la République Démocratique du Congo dispose d'immenses Parcs Nationaux et Réserves Apparentées couvrant une superficie globale équivalente à 10% du territoire national. Ce patrimoine écologique est quasiment bien géré. L'infrastructure routière, hôtelière et touristique y existe partiellement et l'accueil est organisé. Cependant, un grand effort reste à faire pour l'augmentation de ces infrastructures par la mobilisation d'importants crédits pour des nouveaux investissements.

En effet, il y a une nécessité impérieuse de développer toutes les infrastructures de surveillance, les infrastructures scientifiques ( laboratoires et stations ou centres de recherche ) et touristiques.

#### **4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ESPECES NATIONALES**

##### **4.1. Les mammifères**

###### **Espèces très mobiles et migratrices**

En général, il y a très peu d'espèces de mammifères qui sont très mobiles ou font de grandes migrations dans leurs habitats respectifs. C'est le cas de la plupart des antilopes de taille petite et moyenne. Toutefois, certains mammifères, tout en étant pas très mobiles, arrivent à réaliser de grandes migrations au courant de l'année, comme les éléphants et les antilopes de grande taille, en l'occurrence le grand koudou, le Bongo, l'Eland du Cap ou l'Eland de Derby.

Quelques mammifères seulement sont très mobiles mais restent fixes dans la même région au courant de toute l'année. Il s'agit de mammifères de taille petite ou moyenne, parmi lesquels figurent surtout les primates ( Cercopithèques, Colobes, Babouins ).

Dans tous les cas, tous les mammifères sont limités dans leurs mouvements de migration à cause de la destruction et de la fragmentation de leurs habitats, de l'implantation anarchique des établissements humains, de la chasse et le braconnage.

Enfin, il n'y a pas de mammifères qui sont en même temps très mobiles et migrateurs.

Tableau 1 : Espèces très mobiles et migratrices

N°	ESPECE	TRES MOBILE	MIGRATRICE
	A. <u>FISSIPEDES</u>		
1	Panthera leo	-	+
	B. <u>ARTIODACTYLES</u>		
1	Tragelaphus strepiceros	-	+
2	Tragelaphus euryceros	-	+
3	Tragelaphus oryx	-	+
4	Tragelaphus derbianus	-	+
	C. <u>PROBOSCIDIENS</u>		
1	Loxodonta africana	-	+
2	Loxodonta cyclotis	-	-
3	Loxodonta pumilio	-	-
	D. <u>PRIMATES</u>		
1	Papio cynocephalus	+	-
2	Papio doguera	+	-
3	Papio leucophaeus	+	-
4	Papio sphinx	+	-
5	Cercocebus aterrimus	+	-
6	Cercocebus galeritus	+	-
7	Cercocebus albigena	+	-
8	Miopithecus talapoin	+	-
9	Erythrocebus patas	+	-
10	Cercopithecus nigroviridis	+	-
11	Cercopithecus cephus	+	-
12	Cercopithecus ascanius	+	-
13	Cercopithecus nictitans	+	-
14	Cercopithecus mitis	+	-
15	Cercopithecus neglectus	+	-
16	Cercopithecus l'hoesti	+	-
17	Cercopithecus hamlyni	+	-
18	Cercopithecus mona	+	-
19	Cercopithecus wolfi	+	-



20	Cercopithecus pogonias	+	-
21	Cercopithecus aethiops	+	-
22	Cercopithecus salongo	+	-
23	Colobus polykomos	+	-
24	Colobus guereza	+	-
25	Colobus badius	+	-

#### **4.2. Les oiseaux**

Du point de vue ornithologique, la République Démocratique du Congo compte 22 ordres d'oiseaux contre 23 pour toute l'Amérique du Sud. Parmi ces 22 ordres, 15 renferment des espèces migratrices, dont le total s'élève à 128 ( cfr. tableau en annexe ).

A ce jour, la connaissance ornithologique est fragmentaire : c'est pourquoi un inventaire de zones d'intérêt ornithologique est une étape importante pour leur classification et leur conservation.

Trois zones à forte concentration d'oiseaux migrants ont été jusqu'à présent observés en République Démocratique du Congo et peuvent être considérées comme des régions de hautes valeurs écologiques. Il s'agit de :

- l'embouchure du fleuve Congo à Banana où il existe un Parc Marin des Mangroves ( Réserve Naturel ) ;
- Grands Lacs de l'Est du pays tel que : le Lac Edouard qui se trouve dans le Rift Valley surtout le long des rives poissonneuses de ce lac d'une part, et de la Semliki supérieure où vivent en grandes bandes une foule d'oiseaux aquatiques. Toutes ces différentes variétés d'oiseaux migrants, après avoir niché ailleurs, viennent hiverner au Parc National des Virunga. En effet celui-ci constitue un relais migratoire important, essentiellement pour de nombreux oiseaux d'eau, en particulier, les limicoles venant du Soudan, de la Tanzanie, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi ainsi que de l'Europe ;
- Des prairies herbeuses humides du Sud-Est du pays ( Kasai et Shaba ) où vivent beaucoup d'oiseaux migrants provenant des contrées situées plus loin vers le Sud, tels que l'Angola et la Zambie ;

En bref, l'avifaune est plus riche dans le Nord-Est du pays parce que la grande forêt équatoriale s'étend sur une superficie beaucoup plus vaste au Nord qu'au Sud du 4<sup>ème</sup> degré latitude Sud et monte progressivement en altitude vers l'Est

du pays où la transition de la forêt dense de basse altitude à la forêt de montagne crée des conditions favorables à la vie des oiseaux. Cette forêt équatoriale située à près de 1.000 mètres d'altitude sur le Mont Hoyo, entre les lacs Mobutu et Idi-Amin, constitue un des habitats naturels les plus riches en oiseaux.

#### **4.3. Les Reptiles et les batraciens**

Le nombre des espèces connues s'élève à 527, dont 331 pour les reptiles et 196 pour les batraciens. La répartition des espèces se présente de la manière suivante pour les Ordres de Chéloniens et des Crocodiliens :

##### **4.3.1. Ordre des Chéloniens : 5 familles, 16 espèces**

- Famille des Dermochelyidae : 1 espèce
- Famille des Testudinae : 4 espèces
- Famille des Pelomedusidae : 6 espèces
- Famille des Chelonidae : 3 espèces
- Famille des Trionychidae : 2 espèces

##### **4.3.2. Ordre des Crocodiliens : 1 famille, 3 espèces**

- Famille des Crocodylidae : 3 espèces

N.B. : Parmi les reptiles comestibles par l'homme pour leur chair recherchée et parfois pour leurs œufs, nous pouvons citer :

- Certaines tortues, telles que le Dermochelys coriacea, le Chelonia mydas (tortue marine), le Kinixys belliana ( dont les œufs sont aussi comestibles ), le Kinixys erosa, le Kinixys homeana, l'Eretmochelys imbricata, le Careta Careta et aussi Trionyx triumguis dont la chair est très recherchée ;
- Le Crocodylus niloticus ( Crocodile du Nil ) et le Crocodylus cataphractus ( faux gaval africain ).

**Tableau 2 : Renseignements sur les espèces migratrices de l'annexe I transitant par la République Démocratique du Congo**

<b>NOM SCIENTIFIQUE</b>	<b>NOM COMMUN</b>	<b>MILIEU FREQUENTE</b>
<b>1. <u>MAMMIFERES</u></b>		
a) <u>Primates</u>		
- <u>Gorilla gorilla beringei</u>	Gorille de montagne	Forêt pluviale ou sous bois

<p>b) <u>Périssodactyle</u> - Equus grevyi</p>	Zèbre de grevy	<p>riche en plantes herbacées et ligneuses, forêts secondaires et proximité des cultures, jusqu'à 1.500 m. En zones des bambous ( 2.500 à 3.000 mètres ) ou des bruyères arborescentes ( 4.100 m )</p> <p>Savane humide, brousses, espaces herbeux et points d'eau, savane sèche.</p>
<p><b>2. <u>OISEAUX</u></b> - Pelecanus onocrotalus</p>	Pélican blanc	Milieux aquatiques, rives des lacs de l'Est et rivières.
<p><b>3. <u>REPTILES</u></b>  - Chelonia mydas - Carette caretta - Eretmochelys imbricata</p>	<p>Tortue marine Tortue caret Tortue ...</p>	Savanes, milieux marécageux, milieux aquatiques côtiers.

**Tableau 3 : Renseignements sur les espèces migratrices menacées de la RDC, leur population, habitat, type et échelon des menaces**

NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	HABITAT	TYPES DE MENACE	ECHELON	
				REGIONAL	NATIONAL
<p>1. MAMMIFERES a) Primates - Gorilla gorilla beringei</p>	<p>230-300 estimée en 1994 actuellement en baisse et menacée.</p>	<p>Forêt de montagne (Virunga) avec bambous, bruyères arborescentes et fourres.</p>	<p>Braconnage, destruction de l'habitat, les guerres, commerce lucratif de spécimen vivant.</p>	+	+
<p>b) Périssodactyle - Equus grevyi</p>	<p>Non connue actuellement</p>	<p>Brousse avec fourres, arbres, espaces herbeux et points d'eau, savane humide et forêts galeries, savanes sèches pendant les pluies.</p>	<p>Braconnage, destruction de l'habitat.</p>	+	+
<p>2. OISEAUX - Pelecanus onocrotalus</p>	<p>Non connue</p>	<p>Rive du lac Edouard et Semliki, eaux saumâtres de l'embouchure du fleuve Congo.</p>	<p>Chasse, pollution des eaux.</p>	+	-

3. REPTILES - Chelonia mydas - Caretta caretta - Eretmochelys imbricata		Lacs Monkoto et Ndangara, fleuve Congo.	Chasse aux nasse et filets ainsi que la récolte des œufs pour la consommation.		+
--	--	---	--	--	---

## **5. ETAT DES HABITATS ABRITANT LES ESPECES MIGRATRICES**

Il existe à travers le pays de nombreuses zones humides, dont trois sont considérées à ce jour comme critiques. Il s'agit du Parc Marin des Mangroves situé à l'estuaire du fleuve Congo, de zones humides du Parc National des Virunga situées sur les rives basses du lac Edouard, le long de la Semliki, du lac Kizi, de l'embouchure de la Rutshuru et de la baie de Mwiga. Enfin, la troisième zone humide menacée est constituée par les zones marécageuses du bassin de la Lufira au Parc National de l'Upemba et celle du Lac Tshangalele ( Katanga ).

Le Parc Marin des Mangroves enregistre malheureusement une forte pression de chasse aux tortues marines et à d'autres espèces. D'autre part il y a aussi la pollution des eaux par les hydrocarbures. Les Mangroves font l'objet de destruction anarchique par des coupes pour le charbon des bois qui servent comme un bon combustible au ménage. La circulation anarchique dans l'éfrayère, autres sites de ponte pour les espèces dans la plage constitue un facteur de perturbation des activités et la tranquillité des espèces.

Pour le Parc National des Virunga, les guerres accélèrent la dégradation et l'occupation du Parc par les déplacés de guerre et les militaires. Le braconnage s'est accrue au Parc National de l'Upemba, le braconnage et l'occupation anarchique des régions environnantes contribuent à l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles. L'évolution favorable de processus de paix permettra de conjuguer les efforts pour mettre en œuvre de partenariat efficace pour la sauvegarde des espèces migratrices en long terme.

**Tableau 4 : Problème de dégradation des habitats naturels**

<b>HABITAT</b>	<b>CAUSES</b>	<b>PROBLEMES</b>	<b>CONSEQUENCES</b>
N° 1 Forêts ambrophyles	Exploitation forestière, exploitation agricole, activités minières, routes, braconnage, chasse, (forte pression démographique )	Destruction de l'habitat (déforestation sérieuse)	Perte de la biodiversité, changement climatique ( voir cas précédent), manque à gagner pour le secteur touristique
N° 2 Bambousaies afro-	Collecte de bois de	Destruction de l'habitat	Erosion, perte de la

montagnardes	chauffage, ou de construction, braconnage	(vers la disparition de l'habitat)	biodiversité, manque à gagner pour le secteur touristique
N° 3 Forêts sclérophylles littorales	Chasse et braconnage, exploitation forestière, collecte de bois de chauffe et charbon de bois, urbanisation et distribution des parcelles près de Moanda	Destruction de l'habitat	Perte de la biodiversité, manque à gagner pour le secteur touristique
N° 4 Mangroves	Activités industrielles (pétrole), collecte de bois de chauffe et charbon de bois, pêche illicite, chasse	Destruction de l'habitat et pollution, dégradation des sites de reproduction des espèces ( frayères )	Perte de la biodiversité, écosystème unique menacé, manque à gagner pour le secteur touristique
N° 5 Savane boisée	Braconnage, chasse, agriculture, feux de brousse, bois de feu	Destruction de l'habitat	Perte de la biodiversité graminée, transformation de l'habitat en pâturages
N° 6 Lacs de l'Est	Transport lacustre, pêche dans les frayères, pêche illicite et utilisation des filets ou engins prohibés, déjection des déchets humains + égouts et collecteurs des villes, activités industrielles (brassicoles, pharmaceutiques, pollution par hydrocarbures, etc...)	Pollution, altération de l'habitat	Perte de la biodiversité, altération de la quantité de l'eau du milieu aquatique, milieu improductif
N° 7 Lacs de la Cuvette Centrale	Pêche illicite, transport lacustre, activités naturelles d'eutrophisation accéléré	Diminution de la production piscicole	Milieu favorable à la vie aérobique (peu de poissons)
N° 8 Habitats marins et côtiers du bief maritime congolais	Activités industrielles, exploration (exploitation pétrolière Off-Shore, pêche illicite)	Pollution	Perte de la biodiversité

## **Diagnostic et / ou quantification de ces problèmes par les types d'habitats naturels identifiés**

---

### **a) Habitat n° 1 : La forêt ambrophile de transition**

La forêt ambrophile de transition est surtout localisée à l'Est de la RDC, dans la dorsale du Kivu et l'extrémité de la forêt de l'Ituri, près de Beni.

Deux facteurs ont été identifiés ici auparavant pour la destruction de cet habitat. Il s'agit d'une nouvelle route asphaltée entre Kisangani, Walikale et Bukavu, l'exploitation forestière ( eg/concession ENRA à Beni ) et les activités de défrichement pour l'agriculture itinérante sur brûlis qui s'ensuivent.

En plus les guerres à l'Est du pays ont causées beaucoup de destruction et de pillage de ressources naturelles. Les dégâts enregistrés sont considérables.

### **b) Habitat n° 2 : Les bambousaies afro-montagnardes**

Les bambousaies afro-montagnardes constituent de bambous ( *Arundinaria alpina* ) le long des flancs des montagnes de l'Est du pays. Ces bambous sont utilisés par la population autochtone pour la construction. Dans les Virunga, cette bambousaie est réduite et centrée seulement aux flancs du Mont Sabinyo. Elle existe encore aux Monts Tshiaberimu et Kahuzi-Biega. Cet habitat de prédilection pour les gorilles de montagne est en continuelle destruction.

L'afflux des réfugiés depuis 1990 et des déplacés de guerre d'agression a entraîné la perte d'une importante partie de l'habitat de la biodiversité du Parc. L'accroissement démographique ainsi provoqué, a eu un impact néfaste sur l'intégrité de 2 parcs.

### **c) Habitat n° 3 : Les forêts sclérophyles littorales**

Les forêts sclérophyles littorales continuent à être menacées par la coupe des bois pour les charbons des bois. Aussi, d'autres pressions non négligeables sont dues à l'urbanisation anarchique pratiquée dans cet habitat.

### **d) Habitat n° 4 : Les mangroves**

Les mangroves à palétuviers renferment certaines espèces animales menacées comme : le lamantin ( *Trichechus senegalensis* ), les tortues marines

( *Chelonia mydas* ) dont l'identification est nécessaire, les oiseaux migrateurs notamment : le héron goliath ( *Ardea goliath* ), le héron cendré ( *Ardea cinerea* ), le héron pourpré ( *Ardea purpurea* ), etc...

Les problèmes cruciaux qui se posent constamment sont inerants à la fabrication du Charbon à partir de coupe des palétuviers d'une part et à la pollution des eaux par le rejet d'hydrocarbure par les Sociétés pétrolières ( SOCIR par exemple ).

Toutefois, l'existence du Parc Marin des Mangroves constitue une richesse pour le pays car ce site contribue au maintien de processus écologique dans la région pour la satisfaction de besoin de communauté.

Goodson ( 1988 ) rapporte que les mangroves ont perdu déjà 40% de leur superficie originale à l'embouchure du fleuve Congo. La situation générale demeure préoccupante dans la mesure où il n'y a pas encore des moyens d'investissement requis.

#### **e) Habitat n° 5 : La savane herbeuse**

La savane herbeuse est également associée avec les grandes concentrations humaines le long du 6<sup>ème</sup> parallèle, au Sud du pays, au Nord de la forêt tropicale et dans des poches de la région montagnarde de l'Est. Cette savane herbeuse subit annuellement les effets de feux de brousse, leur remplacement par des pâturages et les terres agricoles. Ces phénomènes s'accroissent de plus en plus avec le temps.

#### **f) Habitat n° 6 : Les lacs de l'Est**

Les lacs de l'Est du pays sont soumis à un certain nombre d'activités humaines défavorables à la conservation de la biodiversité et de ses habitats naturels. On peut notamment citer :

- L'intense activité de pêche anarchique sur ces lacs en faisant usage des matériels inadéquats et non autorisés ;
- La création de plusieurs pêcheries pirates le long des côtes de ces lacs et la surexploitation des ressources ichthyologiques et la pollution des eaux à certains endroits par l'usage des produits toxiques. Cette pêche intense aboutit jusqu'à la disparition du *Labeo altinlis* du lac Moëro, à la diminution de la taille des poissons du lac Edouard, notamment : le Tilapia ( *Oreochromis niloticus* ), à la raréfaction du *Citharinus* ( Lacs Mobutu et Tumba ) et du *Chrisichthys* sur le fleuve Congo ( Bungisabo et Al., 1996 : 19 ).

Par ailleurs, d'autres problèmes sont liés à la pollution du lac Kivu par le gaz Méthane et l'évacuation des eaux usées et les égouts de Goma et Bukavu, etc...

### **g) Habitat n° 7 : Les fleuves et leurs affluents**

Cet habitat aquatique subit différentes dégradations plus prononcées en certains endroits du bief fluvial et riverain que dans d'autres.

Les exploitations artisanales et industrielles des minerais ( diamant et or ) causent la destruction de cet habitat naturel dans les cours d'eau ci-après : Itimbiri, Lindi, Aruwimi et Kibali ( Province Orientale ), Lukula et Lubuzi ( Bas-Congo ), Mongala en Equateur, Kwango au Bandundu, Sankuru, Lubilanji et Lulua au Kasai, Luvua, Ulindi, Walikale, Lubutu au Kivu et au Maniema ( Bungisabo et Al, 1996 : 21 ).

Ces exploitations se pratiquent dans les cours d'eau et dans les marécages, en barrant les cours d'eau, en les déviant ou même en les déplaçant. Il en résulte une dégradation des zones de pêche.

Avec la guerre, tous ces problèmes se posent avec beaucoup plus d'acuité qu'auparavant dans les différentes zones visées.

Les exploitations industrielles de minerais ( diamant ) polluent les rivières. La minière de Bakwanga ( MIBA ) extrait annuellement, essentiellement des dragues, 9.600.000 carats de diamant industriel en déversant dans la rivière Mbuji-Mayi 6 à 7 millions de tonnes de limon, sable et argile qui proviennent du lavage de ces minerais. Cette pollution perturbe la vie aquatique dans les rivières et les rend impropres à la pêche et y détruit les frayères où se reproduisent les poissons ( Matanda, cité par Bungisabo et Al, 1996 ).

A l'embouchure du fleuve Congo, les hydrocarbures échappées des raffineries de la SOCIR ( Société Italo-Congolaise de Raffinerie ) sont déversées dans l'eau. C'est le cas aussi de certains affluents industriels dans le Pool Malebo à Kinshasa, près de la Sucrière de Kwilu-Ngongo, où les poissons sont asphyxiés par la mélasse déposée dans le fleuve, et à Likasi et Kipushi, où les déchets de cuivre ont détruit toute vie aquatique ( Bungisabo et Al, 1996 ).

Par ailleurs, le dragage du sable dans le bief fluvial entre Boma et Matadi pour dégager le passage des bateaux ( Régie des Voies Maritimes ) dérange et détruit des habitats naturels aquatiques.

Dans l'ensemble, il n'y a pas d'amélioration sensible de la situation. Les problèmes évoqués nécessitent encore une plus attention, un contrôle soucieux en mettant en œuvre tous les moyens indispensables.



## **h) Habitat n° 8 : Les habitats marins et côtiers du bief maritime de la RDC**

Les habitats marins et côtiers du bief maritime de la RDC sont surtout détruits par les déjections d'hydrocarbures issues de l'exploration et de l'exploitation pétrolières off-shore.

La construction d'un port à Boma qui reste encore en perspective et un projet qui pourra avoir un impact sur la qualité des habitats marins.

## **6. ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES DANS LE PAYS : CLASSIFICATION DES MENACES**

### **a) Menaces sur les Parcs**

Les menaces les plus critiques sont les guerres persistantes dans les régions des parcs nationaux et réserves apparentées, le braconnage dû à la circulation de nombreuses armes et munitions de guerre ; l'envahissement et l'occupation anarchique de sites ( pression démographique en zone de conflits armés, la déforestation et la destruction des infrastructures durant les guerres. Ces fléaux peuvent être maîtrisés en assurant à l'ICCN les moyens d'action hautement puissant dans l'ensemble des Aires Protégées. A l'heure actuelle, le potentiel faunique subit un impact considérable qui se révèle dans la dynamique des populations des espèces dans leurs habitats respectifs suite à l'influence humaine exercée dans tous les parcs nationaux du pays ( Virunga, Kahuzi-Biega, Garamba, Maïko, Salonga, Kundelungu et Upemba ).

L'afflux des réfugiés rwandais dans les Parcs nationaux des Virunga et de Kahuzi-Biega et des soudanais dans le parc national de la Garamba suite aux guerres civiles prolongées aux frontières dans les pays voisins concernés par ces conflits a entraîné des conséquences dramatiques sur la faune sauvage et ses habitats dans ces régions. Il s'en est suivi la pollution de l'environnement, la perte accélérée du couvert végétal essentiel à la qualité de la vie et des épidémies qui ont causé une forte mortalité humaine.

Les guerres d'agression dont la RDC est victime au cours de ces dernières années sont encore venues aggravées terriblement les problèmes dans les sites et leurs environs. Ceux-ci ont été indiqués plus haut. Pour prévenir tous les risques et sauver les parcs nationaux pour l'intérêt humanitaire, il faudra mobiliser les moyens matériels et financiers substantiels.

## **b) Menaces sur l'intégrité d'autres sites**

Un de plus grand défi à relever pour cette catégorie des sites, consiste à mobiliser les ressources financières et les moyens logistiques indispensables.

## **b) Menaces potentielles**

D'une manière générale, les menaces potentielles les plus caractéristiques sont le braconnage, la déforestation pour causes diverses et la carence dans le domaine de l'information et l'éducation du public ( éducation mésologique ). Cette situation appelle des solutions judicieuses.

## **7. PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE DE CONSERVATION DES ESPECES**

Les aires protégées couvrent actuellement plus de 8% du territoire national. Le processus de mise en place de zones de conservation se poursuit pour garantir la sauvegarde des échantillons représentatifs des caractéristiques physiques et biologiques du patrimoine naturel de la République Démocratique du Congo.

Depuis 1925, date de la création du Parc National des Virunga, alors Parc National Albert, premier du genre en Afrique, la République Démocratique du Congo abrite bientôt soixante dix ans après, 7 Parcs Nationaux dont 4 ont été sélectionnés comme Sites du patrimoine Mondial, ainsi que la Réserve de Faune à Okapi également reconnue à ce même titre Site du Patrimoine Mondial, 3 Réserves de la Biosphère, une trentaine de Réserves et Domaines de Chasse parmi lesquels 14 sont plus ou moins bien suivis, 155 Réserves Forestières et de nombreux autres sites d'intérêt biologique mais qui se trouvent malheureusement dans un état critique suite à l'action anthropique qui a pris des proportions alarmantes durant les guerres d'agression.

Il n'existe pas de système de gestion sous forme de réseau de coordination de l'ensemble des activités des aires protégées. Les structures de gestion de diverses catégories d'écosystèmes sont distinctes et bénéficient de leur autonomie respective en vertu des statuts qui les régissent.

En effet, les Parcs Nationaux, Réserves et Domaines de Chasse sont gérées par l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, les Réserves de la Biosphère évoluent séparément dans le cadre du Programme l'homme et la Biosphère de l'UNESCO ( MAB ) et les réserves forestières sont placées sous la supervision de la Direction de la Gestion Forestière du Ministère des Affaires Foncières, Environnement et Tourisme.

La politique du gouvernement, dans le cadre de la planification stratégique de l'environnement, particulièrement pour le plan de mise en réseau des aires protégées, est d'atteindre 12 à 15% de la superficie du territoire national. L'établissement de ce réseau national des aires protégées s'inscrit parmi les priorités du pays afin de constituer un échantillon représentatif des écosystèmes naturels caractéristiques du pays par leur remarquable biodiversité. En outre, le gouvernement a pris plusieurs initiatives pour l'intégration dudit réseau national des sites dans le réseau régional des aires de conservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. C'est le cas notamment du Parc Marin des Mangroves qui est pris en compte dans les Ecosystèmes Forestiers du Bassin du Congo, du Parc National des Virunga dans l'Ecorégion du Rift Albert et l'initiative du Bassin du Nil.

Les efforts d'aménagement de la faune et de la flore en particulier pour les espèces migratrices appartenant à la faune sauvage vivant dans les habitats des régions forestières et savanicoles diverses continuent à être développés en dépit des difficultés auxquelles le pays est confronté.

La planification des aires protégées retient l'attention soutenue du gouvernement en vue de garantir la pérennité des ressources naturelles en général et des espèces migratrices en particulier dans l'intérêt des communautés.

A titre indicatif, on peut citer les nouveaux projets de création des aires protégées qui sont inscrits au Programme :

- Parc National de la Mondjo ( 812.000 Ha ) dans la région de l'Equateur ;
- Réserve naturelle des Chimpanzés de la Lomako dans la région de l'Equateur ;
- Réserve des gorilles de Shingsha – Maheshe dans le Kivu ;
- Réserve naturelle d'Itombwe dans la Région du Sud-Kivu.

## **7.1. Intégration des zones protégées dans le Paysage national**

### **7.1.1. Zones protégées insérées dans les plans d'aménagement du territoire**

Pendant longtemps, la politique nationale de la République Démocratique du Congo n'a pas intégré la conservation des ressources naturelles dans l'aménagement du territoire. Par surcroît, le premier et deuxième plan quinquennaux de développement de la République Démocratique du Congo n'avaient pas pris en compte la composante de conservation de la nature dans la planification

régionale. Ces lacunes ont entraîné des conséquences très néfastes sur la biodiversité allant souvent jusqu'à la dégradation drastique de ses ressources.

Toutefois, pendant la décennie allant de 1980 à 1990, l'Etat a, dans le cadre de la politique de gestion rationnelle de l'espace rural, mis en œuvre des schémas nationaux d'aménagement du territoire intégrant la conservation des ressources naturelles ou encore l'environnement global.

Dans ce contexte, le schéma régional du développement du Bas-Congo, réalisé par le Bureau d'Etudes d'Aménagement et d'Urbanisme ( B.E.A.U. ) a souligné l'importance écologique et économique du Parc Marin des Mangroves et recommandé son affectation intégrée dans l'utilisation des terres. D'autres régions de la RDC ne disposent pas encore de schémas régionaux. Les mesures prises pour la poursuite des travaux y relatifs ne sont pas mises à exécution suite à la conjoncture difficile que traverse le pays.

#### **7.1.2. Plans de gestion des zones protégées et développement régional**

**7.1.3.**

**7.1.4.**

**7.1.5**

**7.1.6.**

#### **7.1.7. Investissement**

D'une manière générale, les investissements au titre d'infrastructures, d'équipements divers, de formation, de recherche, etc..., restent précaires actuellement car les budgets d'investissements correspondants ne sont plus accordés depuis longtemps. Les dons extérieurs sont rares et ponctuels. La réalisation des programmes d'investissement est aléatoire dans de telles conditions.

#### **7.1.8. Evaluation de la poursuite des objectifs et plan de Gestion**

Seul le plan de gestion de la réserve de faune à Okapi a déjà et finalisé et publié, il est mis progressivement en exécution.

Les activités suivantes telles que l'implantation des postes de surveillance stratégiques, le contrôle de l'immigration, la recherche scientifique, la formation et l'éducation mésologique sont avancées.

Les études se poursuivent dans les autres sites en vue de la mise en œuvre de leurs plans de gestion respectifs.

Les objectifs spécifiques de chaque écosystèmes sont respectés.

## **7.2. RECOMMANDATIONS**

- Renforcer les capacités de gestion des services ( Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ) ;
- Inventorier les espèces migratrices pour l'ensemble des groupes taxonomiques ;
- Réaliser la cartographie des zones abritant les espèces migratrices ;
- Fournir un appui matériel, financier et scientifique pour la réalisation des études scientifiques approfondies sur les espèces migratrices ;
- Réhabiliter, créer et équiper des stations scientifiques ou centres de recherche ( P. ex-Lumumba au Parc National des Virunga ) pour promouvoir la connaissance sur les espèces migratrices ;
- Mettre en place un système d'information géographique pour la gestion durable de la faune migratrice ;
- Assurer le formation et de recyclage du personnel, particulièrement des Ornithologues ;
- Assurer la recherche et la surveillance continue dans les écosystèmes qui hébergent les espèces migratrices ;
- Promouvoir l'éducation mésologique et impliquer les populations locales dans les programmes de conservation intégrée au développement ;
- Intégrer les aspects ayant trait à la migration des espèces sauvages de la République Démocratique du Congo dans les plans d'actions et les stratégies que la République Démocratique du Congo commence à élaborer au début du mois de mai 1997.

### **Rédaction du Rapport**

- Monsieur **MUEMBO KABEMBA**, Directeur Scientifique à l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature ( ICCN ).

### **Saisie**

- Mademoiselle **Yvette MVUAVUA**, Secrétaire de Direction à la Direction Technique / ICCN.

## **BIBLIOGRAPHIE**

---

1. Etat actuel de l'Environnement au Congo, Ministère de l'environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, septembre 1996, P. 324
2. Etude de la biodiversité au Congo, volet « Mammifères », Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Février 1996, P. 226
3. Etude de la Biodiversité du Congo, volet « Ornithologie », Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Février 1996.
4. Etude de la biodiversité du Congo, volet « Reptiles et Batraciens », Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Février 1996, P. 26
5. Rapport National du Congo sur les zones humides, Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, septembre 1996, P. 27
6. Compte-rendu de l'Atelier de lancement. CIRAD-Forêt/CIDOR, Mai 1996, P. 21
7. D'HUART J.P., 1977, Station de baguage de Lulimbi ( PARC NATIONAL DES VIRUNGA, RDC ). RAPPORT D'ACTIVITES 19971 – 1975.  
Extrait – Le Gerfaut, Revue Belge d'Ornithologie, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, Bruxelles.
8. KASONGO, T. 2002, Rapport Annuel 2001, Réserve de Tshangalele.

**X X X X X X X X**  
**X X X X X X X**  
**X X X X X X**  
**X X X X X**  
**X X X X**  
**X X X**  
**X X**  
**X**